

## DEUX ENDROITS DE L'ANTHOLOGIA LATINA

GIUSEPPE GIANGRANDE

I. Aux vers 15-16 de l'élégie de Pentadius, intitulée: "De Fortuna" (Baehrens, *Poetae Latini Minores*, IV, p.343) nous lisons:

*Nate, quod alter adest caelo sunt gaudia Ledaë;  
sed maeret mater, nate, quod alter adest.*

Les éditeurs modernes, que je sache, adoptent non sans hésiter les conjectures de Pithou, qui suggéra

*Nate, quod alter ades caelo sunt gaudia Ledaë;  
sed maeret mater, nate, qnod alter abes.*

Dans son élégie Pentadius répète la même phrase, en la plaçant d'abord au commencement de l' hexamètre, et depuis à la fin du pentamètre: d'où les hésitations des critiques susdits<sup>1</sup>.

En réalité, le texte est sain. Le poète s'adresse aux deux fils (*nate, nate*) de Lédæ, en leur disant que leur mère est heureuse parce que l'un d'eux (*alter*) *adest caelo* (= est aux cieux: *adest* régit le datif *caelo*), mais est triste parce que l'autre (*alter*) est auprès d'elle (*adest: adsum* est ici employé absolument), c.à.d. est mort, et est sur terre (bien sûr, il revivra demain).

Le texte du distique 10 des *Versus Serpentina*, édités par Zurli (*op.cit.*) est le suivant:

*Fecit amore viam juvenis crudelis per aequor:  
praedurae morti fecit amore viam.*

Dans le peu d'espace que me consentait mon compte rendu publié en *Myrtia* 2004, p. 242 s. j'ai résolu le problème textuel concernant ces deux

1. Cf. J.V. Duff – A. M. Duff, *Minor Latin Poets*, Loeb Classical Library, Londres 1968, p. 544. La citation de ces deux vers qui se rencontre dans le commentaire de Mlle P. Paolucci (Zurli-Scivoletto-Peolucci, *Anonymi Versus Serpentina*, Weidmann 2008, p. 131) contient, me semble-t-il, une faute d'impression.

vers. Je crois utile d'en offrir ici une explication plus détaillée, en tenant compte de ce qu'a écrit Mlle P. Paolucci (*op.cit.*, p. 123).

Le copiste que l'on appelle *manus recentior* a trivialisé le texte, en substituant *crudele* à *crudelis*. Evidemment il croyait que *crudelis* était une erreur causée *homoiooteleuton*: *crudelis* lui semblait rendre le vers faux, et en tout cas il savait que Léandre n'était pas cruel.

La trivialisisation est patente: *crudelis* est de fait impeccable (le poète a employé une rareté prosodique, c.à.d. "l'apocope di -s finale", un archaïsme qui revint à la surface chez les poètes latins de la basse époque: cf. *Habis* 2008, p. 407 s.). Par surcroît, *crudelis* au vers 1 a un sens rare, attesté dans le latin de l'époque impériale et singulièrement approprié au contexte, c.à.d. veut dire "malheureux parce qu'il mourut jeune"<sup>2</sup>. Léandre était *juvenis* (vers 1) quand il se noya.

Par contre, l'épithète *crudele* est visiblement incongrue.

Les mots *fecit viam per aequor* veulent dire (cf. Paolucci, *op.cit.*, p. 122 s.) ou bien "fit la traversée du détroit chaque nuit que la mer était calme", ou bien "après une via... attraverso il mare" (*Her.* XIX, 36 *adsueta via; iam patet attritus solitarum limes aquarum/ non aliter multa quam via pressa rota*: *Her.* XVIII, 133s.): quoi qu'il en soit, Léandre ne put ni faire la traversée ni "après une rotta attraverso il mare" quand la mer était cruelle, c.à.d. tempétueuse (*Her.* XVIII, 35-36): il pouvait faire route seulement quand la *saevitia* (*Her.* XIX, 23) de la mer avait disparu, et *mare* était *tractabile nanti* (*Her.* XIX,71; *patet... limes* *Her.* XVIII, 133).

Il s'ensuit forcément que *crudele* est une trivialisisation mal réussie de la *manus recentior*, tandis que *crudelis* est le mot juste<sup>3</sup>.

2. Cf. *Oxf. Lat. Dict.*, s.v. *crudelis*, 3 c: la personne dont il est question dans l'inscription que citent les auteurs de l'*Oxf. Lat.Dict.* mourut à l'âge de 35 ans. *Crudelis* (*O.L.D. loc.cit.*) se disait de quelqu'un qui avait eu une fin tragique.

3. Puisque la bien connue "apocope di -s finale" est attestée dans la "poesia culta di IV-V sec." (Paolucci, *op. cit.*, p. 123), et puisque l'auteur des *Versus Serpentina* est un représentant de telle "poesia culta" (Zurli, *op. cit.*, p. 94), je ne peux pas comprendre pourquoi Mlle Paolucci affirme (p. 123) que l' "apocope" en question ne peut pas être attestée chez "l'auteur" des *Versus Serpentina*.